

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 1.5/2023

Jijel le : 19.02.2023

MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la direction opérationnelle d'Algérie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **BOUHAREB MOHAMMED** représentée par son gérant Mr BOUHAREB MOHAMMED , sis à : **CITE ZOUAOUI SALAH EL ANCER - JIJEL**

* Identification de l'opération

- Contrat N° : 25/AT/SDT/DRA/2021
- ODS de démarrage des travaux : 49 du 07.08.2022
- Projet : **TRAVAUX REMPLACEMENT DE RESEAU DE DISTRIBUTION – ODN CITE ZAHER D01/D02**
- date d'ouverture : 11.07.2022

* Objet de la mise en demeure :

Suite à la visite du chantier effectuée par nos services techniques, un constat de retard dans la réalisation des travaux a été fait (absence de moyennes humains et matériels édictés par les engagements (voir annexe N° 06 ET N°07 du cahier des charges) et le non-respect des délais de réalisation.

A cet effet, vous êtes mise en demeure afin d'achever la totalité des travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel se réserve le droit de prendre les mesures administrative et réglementaire contre votre entreprise

Le Directeur

jijel le,
Le Directeur Opérationnel
des Télécommunications de Jijel
Signé / Youcef BELLIL